



DELIBERATION N° 23

L'an deux mil dix-huit, le 31 octobre à 19 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Michel FRUGIER, pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	36.
Nombre de membres présents :	35.

Date de 1ère convocation : 23 octobre 2018

Date d'affichage :

<u>Présents :</u>	<i>Titulaires :</i> ANDREVON Emmanuelle, BETEGA Jean-Paul, CHAPPUIS Catherine, DARVEY Jérôme, DEYE Jean-Luc, DULLIN Xavier, EICHENLAUB Jean-Christophe, ESQUEVIN Jérôme, FABRE Maryse, FOGNINI Christophe, FORNER, Evelyne, FRUGIER Michel, GARNIER Michel, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, GONTHIER Gérard, MARC Nicolas, MASSONNAT Jean-Guy, MASSONNAT Lucien, MOLLAR Christiane, MONTORO Marie-Pierre, PELARDY Laurence, PERROTTON Benoît, RIVOLLET Yves, TRAHAND Cécile, VAIRYO Nicolas, VIAL Jean-Marc, VIAL Raynald, VINCENT Adeline.
	<i>Suppléants (votants) :</i> DENERVAUD Serge, DYEN Michel, GILLET Colette, MAILLAND Benjamin.
	<i>Suppléants (non-votant) :</i> LEOUTRE Jean-Marc.
<u>Excusés :</u>	MARGAILLAN Aurore (pouvoir à VIAL Raynald), POILLEUX Nicolas (pouvoir à VAIRYO Nicolas), ANDRE Michel, GOZZI Jean-Marc, ZUBORA Serge.
<u>Absents :</u>	GUERRAZ Emilien.

FINANCES – INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGETS 2018

Le président expose au conseil syndical qu'un Arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil susceptible d'être allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes, syndicats et établissements publics locaux.

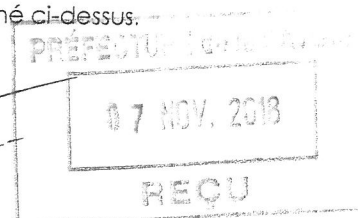
Montant des dépenses exercice 2015	6 027 014,09 €
Montant des dépenses exercice 2016	5 732 560,38 €
Montant des dépenses exercice 2017	4 974 296,98 €
	16 733 871,45 €
Moyenne annuelle :	5 577 957,15 €
Décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois	
3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers Euros	22,87 €
2 pour 1000 sur les 22 867,35 Euros suivants	45,73 €
1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 Euros suivants	45,73 €
1 pour 1000 sur les 60 979,61 Euros suivants	60,98 €
0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 Euros suivants	80,04 €
0,50 pour 1000 sur les 152 449,02 Euros suivants	76,22 €
0,25 pour 1000 sur les 228 673,53 Euros suivants	57,17 €
0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07 Euros	496,82 €
Total :	885,56 €
- Pascal RAMPNOUX : Taux de l'indemnité de conseil : 100 %	885,56 €
Taux de l'indemnité de confection budgets : 100 %	45,73 €

Le conseil syndical, après avoir délibéré,

ACCORDE l'octroi de l'indemnité de conseil et de budgets 2018 au comptable désigné ci-dessus.

Fait à AIX-LES-BAINS, le 31 octobre 2018

LE PRESIDENT,
Michel FRUGIER



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	36
☞ Pour :	36
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0